Envoyé en préfecture le 19/04/2021

ID: 033-213300361-20210413-DE\_2021\_059-DE

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le







REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres	
Hombre de membres	
en exercice : 2	7
Membres présents : 26	6
Procuration :	1
Suffrages exprimés : 2	7
Votes Pour : 24	4
Votes contre :	3
Abstentions:	C

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée: Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).

Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE 2021 059

## OBJET : ECOFINANCE Convention d'accompagnement à l'optimisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Monsieur Francis DELCROS propose à l'assemblée d'instituer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et à ce titre, de confier au Cabinet ECOFINANCE COLLECTIVITES une mission d'accompagnement dont les objectifs seront de contenir la pollution visuelle produite par les publicités et diverses enseignes.

La mission d'assistance d'ECOFINANCES porte sur :

- L'établissement de l'inventaire des supports publicitaires concernés par la TLPE
- La visualisation de la localisation, le type ainsi que la surface des supports publicitaires implantés sur le territoire
- L'identification des acteurs économiques susceptibles d'être soumis ou exonérés de la TLPE
- L'assistance à la prise de décision par la Collectivité d'une redevance équitable.

Il convient de signer une convention d'accompagnement à l'optimisation de la TLPE précisant les modalités de mise en œuvre de cette mission et dont la prestation se décompose de la façon suivante :

- Première phase : recensement
- Deuxième phase : l'accompagnement à la mise en place

pour une rémunération forfaitaire de 9 500 € HT et une rémunération calculée au pourcentage des recettes générées par la mise en place de la taxe (soit 30 %), ne pouvant excéder un montant cumulé des honoraires hors taxes (fixe + proportionnelle) à 39 900 € HT.

Cette convention a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID: 033-213300361-20210413-DE\_2021\_059-DE

Monsieur Francis DELCROS demande de bien vouloir approuver cette convention et autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, les termes de la convention
- Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser la TLPE

**APPROUVE** le projet de convention d'accompagnement à l'optimisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec ECOFINANCE COLLECTIVITES.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Sébastien LATASTE.

M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON et Mme Sylvie BADETS votent contre.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

